

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1)
sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME X

Services du Premier Ministre.

VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

Par M. Pierre BROUSSE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, *vice-présidents* ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Albert Chavanac, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 26), 2015 (tome XV) et in-8° 494.

Sénat : 26 et 27 (tomes I, II et III, annexe 26) (1971-1972).

Loi de finances. — Premier Ministre (Services) - Plan.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Analyse des crédits du Commissariat général du Plan.....	4
II. — Les organismes rattachés au Commissariat général du Plan.....	6
1° Les organismes qui dépendent du Commissariat.	
A. — Le Centre d'étude des revenus et des coûts (C. E. R. C.).....	6
B. — Le Centre d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.).....	9
2° Les organismes subventionnés par le Commissariat général du Plan.	
A. — Le Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.).....	10
B. — Le Centre de recherches et de documentation sur la consomma- tion (C. R. E. D. O. C.).....	14
III. — Le budget de 1972 et l'exécution du VI^e Plan.....	16
1° La croissance et ses facteurs.....	16
2° L'équilibre des ressources et des emplois de la P. I. B.....	17
3° Les équipements publics.....	20
IV. — La régionalisation du VI^e Plan.....	23
1° La phase exploratoire.....	23
2° La phase préparatoire.....	24
3° La phase de programmation.....	25
Amendement présenté par la commission.....	29
Annexe. — Les indicateurs associés au VI^e Plan.....	31

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi de finances pour 1972 marque le passage de la première à la seconde année d'exécution du VI^e Plan discuté et voté par le Parlement en juin 1971.

S'il est encore trop tôt pour établir un premier bilan de l'exécution du Plan, il n'en paraît pas moins nécessaire de tenter de rappeler comment le budget de 1971 et celui qui nous est soumis pour 1972 se situent par rapport aux prévisions du VI^e Plan, notamment en ce qui concerne les équipements publics.

Il s'agit là d'un aspect particulièrement important qui permet de mesurer la valeur exacte que le Gouvernement attache à la planification et de prendre acte de sa volonté réelle de faire concorder les politiques choisies avec les objectifs de la planification.

Préalablement à cet examen, nous analyserons brièvement les crédits accordés au Commissariat général du Plan pour 1972, puis nous retracerons l'activité des différents organismes rattachés au Commissariat général ou subventionnés par lui au titre de l'action économique, de façon à informer le Sénat de l'emploi des crédits qu'il est invité à voter et à appeler l'attention du Gouvernement sur certaines pratiques regrettables, dénoncées par le rapport annuel de la Cour des Comptes, dans la gestion de l'un de ces organismes.

I. — ANALYSE DES CREDITS DU COMMISSARIAT DU PLAN

La dotation globale du Commissariat général du Plan passe, entre 1971 et 1972, de 33,2 à 37,8 millions de francs, soit une progression de 14 %. Il convient de noter que le Commissariat ne consomme pour son propre fonctionnement que moins de 40 % de ces crédits, l'autre partie étant destinée à des organismes qui lui sont rattachés. Il s'agit donc d'un service public qui a su éviter les tentations de la prolifération bien que ses tâches, d'un plan à l'autre, ne cessent de s'amplifier. L'exemple est trop rare pour ne pas être souligné. Il recourt largement, il est vrai, aux services des diverses administrations et ne joue pour l'essentiel dans l'élaboration des plans qu'un rôle d'orientation et de coordination.

a) La progression des crédits porte essentiellement sur le *Titre III* — Moyens des Services — qui s'accroît de 4.061.120 F pour le Commissariat du Plan et de 329.574 F pour le Centre d'étude des revenus et des coûts (C. E. R. C.).

Les mesures acquises se soldent par une diminution (— 742.125 F) correspondant à la suppression des crédits inscrits exceptionnellement en 1971 pour faire face aux charges entraînées par la préparation du VI^e Plan.

Les mesures nouvelles correspondent à la prise en charge par le Commissariat d'études notamment pour la recherche urbaine et le contrôle des dispositions du Plan en matière industrielle. La dotation prévue pour ces missions nouvelles (4.172.000 F) provient pour la plus grande part d'un transfert du budget des Charges communes qui finançait jusqu'alors les études sur la recherche urbaine. On observe également la création de quatre emplois de chargés de mission pour des tâches de planification régionale.

b) *Le Titre IV* — Interventions publiques — ne connaît qu'une faible progression (1 %), les dotations passant de 22,3 à 22,5 millions. Ces interventions concernent les subventions :

— au Centre de recherche et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.) pour 1,4 million (+ 455.000 F) ;

— au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.) pour 14 millions (— 142.000 F) ;

— à la recherche en socio-économie pour 7 millions (— 70.000 F) ;

— aux recherches sur le progrès technologique (+ 100.000 F).

Ces crédits d'intervention ne représentent encore pas moins de 60 % du budget total du Commissariat du Plan et appellent un examen de l'activité de ces organismes tant pour l'année passée que pour les projets établis pour 1972.

La Commission des Affaires économiques persiste à demander qu'une meilleure coordination soit assurée par le Gouvernement aussi bien pour les études et les recherches menées par les différents organismes rattachés au Commissariat ou subventionnés par lui qu'entre ces études et celles menées par d'autres services publics ou commandées par eux, de façon à éviter les doubles emplois et à assurer à l'avenir une meilleure exploitation de ces études. Dans les conditions actuelles, l'impression prévaut en effet que l'on assiste à un développement quelque peu anarchique de toutes ces études dont on est loin de tirer le meilleur profit. Une telle coordination d'ensemble, qui pourrait être assurée par l'I. N. S. E. E., permettrait à la fois de notables économies et un meilleur emploi de notre potentiel d'études et de recherches socio-économiques dont le besoin n'est pas contesté mais dont les modalités actuelles appellent les plus expresses réserves.

En effet, il y a une double nécessité : l'information du Gouvernement, du Parlement et de l'opinion sur l'évolution économique et de plus, l'information objective grâce à une modification de l'I. N. S. E. E. dans l'esprit, des « corporations » britanniques.

Ainsi pourrait être supprimée la prolifération fâcheuse des études, faisant souvent double emploi et quelquefois dénuées de réel intérêt, confiées à des organismes parapublics qui y trouvent justification, dans des conditions de fonctionnement et de recrutement contestables, voire à des organismes privés dont la compétence ou l'objectivité n'apparaît pas toujours évidente.

Certes, l'impartialité ainsi assurée de l'organisme public par rapport au Gouvernement et à l'administration pose des problèmes mais l'expérience — notamment celle faite pendant tant d'années à propos du S. M. I. G. — montre qu'il ne sert à rien de « truquer » le thermomètre.

C'est une question d'efficacité et de moralité.

II. — LES ORGANISMES RATTACHES AU COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

Il importe de distinguer, d'une part les organismes qui dépendent directement du Commissariat général du Plan, d'autre part les organismes qu'il subventionne.

1° Les organismes qui dépendent du Commissariat.

A. — LE CENTRE D'ÉTUDE DES REVENUS ET DES COÛTS (C. E. R. C.)

Créé par décret du 18 avril 1966 pour permettre la mise en œuvre d'une politique des revenus, le C. E. R. C. a pour rôle d'étudier le niveau et l'évolution des revenus des coûts et des prix en vue d'une amélioration de l'information des instances politiques et des partenaires économiques et sociaux.

Présidé par M. Paul Bacon, ancien Ministre, le C. E. R. C. dispose d'une équipe de travail composée d'économistes, d'ingénieurs et de statisticiens. A l'occasion de ses divers travaux, il a multiplié ses contacts avec les organisations professionnelles, syndicales et sociales, sollicité le concours d'experts privés et publics, fait travailler des sociétés d'études et engagé de nombreux échanges avec les administrations et entreprises publiques.

Dans le cadre de la préparation du VI^e Plan, les représentants du C. E. R. C. ont participé aux travaux de nombreuses commissions.

Les études entreprises par le C. E. R. C. entre le 1^{er} juillet 1970 et le 30 juin 1971 ont été effectuées en exécution de la lettre de mission du Premier Ministre du 28 janvier 1969. Une nouvelle lettre du 23 juillet 1971 précise les orientations qui doivent déterminer le programme de travail du C. E. R. C. pour l'année en cours et la suivante.

a) *Les orientations du programme de travail du C. E. R. C. :
les directives du Premier Ministre.*

« 1. — Par sa première lettre de mission, le Gouvernement vous avait demandé de mettre au point une méthode d'étude des conditions de croissance de la productivité et des modalités de répartition de ses fruits. Vous avez conçu un cadre d'analyse qui constitue un précieux instrument de gestion économique et une assise rigoureuse et claire pour la concertation sociale. Les applications que vous avez faites de cette méthode des comptes de surplus au cas des grandes entreprises nationales se sont révélées très éclairantes et j'ai noté avec beaucoup d'intérêt l'écho que ces travaux ont déjà rencontré sur le plan international.

« Je souhaite que vous poursuiviez vos activités en ce domaine, d'une part sur le plan méthodologique, notamment dans le cadre du colloque que vous avez l'intention d'organiser, d'autre part sur le plan des applications concrètes dans les entreprises publiques et privées. Vous pourrez ainsi poursuivre et amplifier, auprès de ces dernières, le rôle de conseil que vous jouez déjà.

« 2. — Constatant la persistance des phénomènes et des comportements de type inflationniste en France comme à l'étranger, le Gouvernement attache un intérêt particulier à une meilleure connaissance de la dynamique des prix et des revenus, en particulier des facteurs de propagation des hausses.

« A partir d'une analyse détaillée des données existant sur l'évolution des prix des différents biens et services en France et à l'étranger, vous déterminerez celles des branches qui, au niveau le plus fin possible, sont justiciables d'une étude précise de l'évolution de la productivité, des prix et des différentes catégories de revenus. Ainsi, et le cas échéant par d'autres procédures à votre convenance, vous vous attacherez à mettre en évidence les points particulièrement sensibles sur lesquels vous pourrez approfondir vos investigations, par exemple au moyen d'études de type monographique.

« 3. — La connaissance des revenus non salariaux demeure insuffisante. Les diverses catégories de non-salariés bénéficient de revenus qui posent des problèmes non seulement d'estimation, mais aussi de définition. Un nouvel effort, qui requiert l'autorité que vos précédents travaux vous confèrent, doit être engagé dans ce domaine. Vous aurez donc à examiner de façon détaillée l'ensemble des informations actuellement disponibles sur les revenus des non-salariés et à me faire part de votre appréciation. Cette première analyse devrait permettre de choisir quelques professions particulières sur lesquelles vous devriez ensuite approfondir vos recherches selon les méthodes que vous jugerez les plus adaptées. A cette occasion, vous vous efforcerez de mieux cerner la notion même de « revenu des entrepreneurs individuels » et les conditions de sa mesure.

« 4. — S'agissant des salaires et des coûts salariaux (directs et indirects), de nouvelles études devront être engagées sur leur dispersion en France et à l'étranger : il apparaît en effet que cette dispersion est très différente selon les pays. Après avoir mis en lumière ces différences, en distinguant éventuellement la situation des branches ou des catégories d'entreprises, vous vous attacherez à dégager les facteurs explicatifs de ces évolutions.

« 5. — Le Gouvernement attend avec intérêt les résultats de l'étude qu'il vous a confiée sur le coût de l'hospitalisation ; à la suite de la note de « problématique » que vous m'avez adressée, je sais que vous vous proposez de me remettre prochainement la première partie de vos travaux sur ce sujet. J'entends que vous poursuiviez vos recherches en cours en vue de les achever dans les délais qu'autorise la complexité d'une telle étude.

« Je vous confirme par ailleurs mon plein accord pour que vous meniez jusqu'à leur terme les études portant, d'une part, sur la perception par le public des réalités économiques, d'autre part, sur l'hôtellerie, et qui ont déjà fait l'objet de premiers rapports d'un très grand intérêt.

« Pour la réalisation de ces différentes études, vous savez que vous pouvez compter sur l'aide des administrations concernées, qui vous fourniront, conformément au décret du 18 avril 1966 portant création du C. E. R. C., « les éléments d'information dont elles disposent et qui apparaissent nécessaires au C. E. R. C. pour la poursuite de ses travaux ».

*

* *

Je tiens enfin à cette occasion à vous exprimer les remerciements du Gouvernement pour le travail considérable que vous avez accompli pour faciliter l'application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises. »

b) *Les travaux effectués par le C. E. R. C.*

Entre le 1^{er} juillet 1970 et le 30 juin 1971, le C. E. R. C. a consacré son activité aux principales questions suivantes :

- étude sur la perception du vocabulaire et des mécanismes économiques par le public ;
- étude du coût de l'hospitalisation ;
- diagnostic de l'hôtellerie française ;
- étude de la construction électrique et électronique ;
- diffusion et application de la méthode des « comptes de surplus » qui permet de mesurer la productivité globale des entreprises et d'analyser les modalités d'utilisation des fruits de cette productivité ;
- rapport sur la productivité globale des Charbonnages, du Gaz et d'Electricité de France ;
- comparaison des échelles hiérarchiques de salaires en France et à l'étranger ;
- étude de la dispersion des coûts salariaux selon les branches en France et en Allemagne.

En outre, le C. E. R. C. est chargé de donner un avis préalable à l'homologation, par arrêté interministériel, des accords de participation dérogatoires au droit commun défini par l'ordonnance du

17 août 1967 relative à *la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises*. Au total, au 31 août 1971, 1.690 accords ont été examinés. 1.493 d'entre eux ont reçu un avis définitif, la plupart du temps favorable à leur homologation par les ministres intéressés. Les 177 autres ont fait l'objet d'un ou plusieurs avis préalables par lesquels le C. E. R. C. a fait connaître aux intéressés ses observations en les invitant à modifier leur accord pour le rendre compatible avec les principes de l'ordonnance du 17 août 1967. On notera enfin que le C. E. R. C. procède actuellement à la publication d'un document consacré aux questions relatives à la participation : données statistiques sur l'application de ladite ordonnance ; analyse des avis rendus par le Centre sur les accords dérogatoires.

B. — LE CENTRE D'ORGANISATION DES RECHERCHES APPLIQUÉES
SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (C. O. R. D. E. S.)

Second organisme directement rattaché au Commissariat du Plan et dont le secrétariat est assuré par lui, le C. O. R. D. E. S. a été créé pour coordonner les activités et les demandes de recherche des administrations dans le domaine des sciences sociales et pour les orienter vers des travaux susceptibles d'application concrète, notamment en vue d'enrichir les techniques de planification. Il procède au moyen de contrats de recherche passés avec les universités et les bureaux d'études publics ou privés. Ces recherches ont été principalement dirigées jusqu'ici sur les conditions de la concurrence internationale sur le marché européen, la stratégie des entreprises industrielles de pointe, la décentralisation des décisions, notamment dans l'université et le secteur hospitalier, les industries agro-alimentaires et la coopération agricole, les tendances de l'évolution des activités tertiaires. Mais le C. O. R. D. E. S. semble rencontrer des difficultés dans sa mission, essentielle à nos yeux, de coordination auprès des organismes d'études et de recherches qui éprouvent une certaine allergie à l'idée de spécialisation. Il importe cependant d'éliminer des programmes de recherche de l'Administration une concurrence et des doubles emplois dommageables pour les deniers publics. Il semble cependant que le C. O. R. D. E. S., par ses attaches avec le Commissariat du Plan, dispose des moyens qui devraient lui permettre de mieux assurer à l'avenir sa mission de coordination qui nous paraît essentielle.

Pour l'un et l'autre de ces organismes dépendant directement du Commissariat général du Plan, le regroupement souhaité ne pourrait, à notre sens, que renforcer une efficacité incontestable.

2° Les organismes subventionnés par le Commissariat du Plan.

A. — LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATION POUR LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Placé sous la tutelle du Ministre chargé du Plan qui exerce celle-ci conjointement avec le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Développement industriel, le Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.), association de la loi de 1901, est juridiquement autonome par rapport au Commissariat général du Plan. Néanmoins, une subvention de 14 millions (en diminution de 142.000 F par rapport à 1971) est allouée au Centre sur le budget du Commissariat. A ce titre, il paraît utile de retracer brièvement ici l'activité de cet organisme.

a) *L'activité du Centre.*

Les principales missions qui lui sont confiées peuvent se résumer comme suit :

- faire pénétrer dans l'opinion et dans les entreprises l'esprit et les méthodes d'une gestion efficace ;
- mettre à la disposition des entreprises, en collaboration avec l'I. N. S. E. E., les informations économiques et statistiques dont elles ont besoin dans la préparation de leur décision ;
- signaler aux Pouvoirs publics les inconvénients résultant, pour la gestion des entreprises, de certaines réglementations, procédures ou de certains comportements administratifs et proposer les aménagements souhaitables.

Depuis lors, le Premier Ministre invitait le C. N. I. P. E. à « susciter et appuyer un vigoureux effort national pour accroître la compétence économique des Français », ce qui apparaît, en effet, une grande nécessité.

Répondant à cette invitation, le Centre a organisé son programme autour de trois axes :

— *actions en milieu du travail*, en mettant à la disposition des directions d'entreprises des supports d'information économique, en « élaborant un document destiné aux membres des Comités d'entreprises en vue de les aider à utiliser les informations fournies par la direction, en signant des contrats de coopération avec les syndicats de salariés qui ont déjà permis certaines actions d'information syndicale ;

— *actions à travers les systèmes éducatifs* s'adressant aussi bien aux adultes qu'aux jeunes ;

— *actions en direction du grand public* au plan national et au plan régional.

La question s'est posée à l'Assemblée comme au sein de votre commission de savoir si les actions d'assistance technique à la presse n'étaient pas un peu superfétatoires et peu conformes au souci d'indépendance qui la caractérise. Était-il notamment légitime que les organes de presse reçoivent une aide financière pour relater le contenu des travaux du Plan alors qu'il est dans leur mission de le faire et qu'il appartenait en toute hypothèse au Commissariat du Plan de promouvoir cette action d'information.

De même, les actions menées en milieu du travail ne font-elles pas, en certains cas, concurrence aux organismes qui ont pour objet d'assurer une telle information ? Et ne peut-on juger excessif que certains organismes professionnels aient reçu l'an dernier, soit pour l'insertion d'une page économique, soit pour la diffusion d'un lexique économique dans leur publication habituelle, des sommes aussi importantes que le Commissariat pour la diffusion des travaux d'élaboration du Plan.

Votre commission considère, en définitive, que la vulgarisation de l'information économique auprès des Français est certainement une tâche indispensable mais qu'il appartient à chaque organisme concerné de la mener dans son secteur et qu'il convient, dès lors, d'inviter le Centre national d'information pour la productivité des entreprises à plus de rigueur dans l'emploi des moyens qui sont mis à sa disposition tout en recherchant plus d'efficacité dans son action.

b) *Les critiques de la Cour des Comptes.*

L'examen des dotations du Centre national d'information pour la productivité des entreprises conduit, en second lieu, à rappeler les graves observations présentées par le dernier rapport annuel de la Cour des Comptes, d'une part sur les conditions de la liquidation de l'Association française pour l'accroissement de la productivité des entreprises (A. F. A. P.) et, d'autre part, sur les conditions dans lesquelles le nouveau Centre national (C. N. I. P. E.) a été installé.

Ces conditions, précise le rapport de la haute juridiction, font apparaître un désordre qui risque d'être gravement préjudiciable aux intérêts du Trésor. « Dans le premier cas, il ressort que le boni qui pouvait résulter de la liquidation de l'A. F. A. P. devait être reversé au Trésor. Or, cette liquidation n'est pas encore terminée près de trois ans après la décision dont elle a fait l'objet ». Il est même actuellement impossible de connaître, en l'absence de tout inventaire précis, la consistance exacte de l'actif et du passif de l'association dissoute en 1968. « Cette incertitude se trouve aggravée par suite de l'existence d'une filiale de l'A. F. A. P., la société auxiliaire pour la diffusion des éditions de la productivité (S. A. D. E. P.) ; c'est cette société de type commercial qui s'est portée acquéreur des droits au bail dont l'ensemble constitue un élément important de l'actif qui doit revenir au Trésor et que, par l'intermédiaire de la S. A. D. E. P., l'A. F. A. P. possédait lors de sa mise en liquidation.

« En outre, la plus grande incertitude subsiste quant à la destination future d'un important local du quartier des Champs-Élysées que l'A. F. A. P. avait affecté à un centre audio-visuel et où étaient édités et projetés des films sur la productivité des entreprises.

« Alors que ce centre paraissait n'avoir plus qu'une activité déclinante, une association nouvelle a été créée, sur l'initiative du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan, sous la dénomination de Centre d'études et d'application des moyens audio-visuels de l'entreprise (C. A. V. E.).

Cet organisme, qui a reçu de l'A. F. A. P. d'importantes avances de trésorerie, se maintiendrait dans les lieux précédemment occupés par l'A. F. A. P. et envisagerait de reprendre, pour ce faire, le contrôle de la S. A. D. E. P. après avoir racheté les parts que détenait l'A. F. A. P. dans cette société commerciale.

« La Cour formule les plus expresses réserves sur l'opération envisagée. Elle estime qu'il est urgent de poursuivre, jusqu'à son complet achèvement, la liquidation de l'actif de l'ancienne A. F. A. P. dans la préoccupation de défendre au mieux les intérêts du Trésor. » « Les conditions dans lesquelles a été mis en place le nouveau Centre national d'information pour la productivité des entreprises n'apparaissent pas moins critiquables. » Et la Cour des Comptes dénonce le caractère irrégulier du financement d'une importante opération immobilière qui n'a pu être menée à bien qu'en détournant de leur destination des crédits ouverts au titre d'intervention publique en faveur de la productivité.

« Il y aurait lieu, conclut le rapport, de rappeler le Centre national d'information pour la productivité des entreprises au respect de la mission qui lui a été assignée et de faire rentrer dans le domaine public les éléments immobiliers dont, en l'état actuel des choses, l'organisme successeur de l'A. F. A. P. ne saurait être considéré comme le légitime propriétaire. »

Votre commission considère que les errements dénoncés par la Cour des Comptes illustrent les graves désordres qui caractérisent la gestion de trop nombreux organismes publics. Elle demande au ministre responsable de faire procéder sans tarder aux mesures de liquidation dans des conditions qui soient de nature à sauvegarder les intérêts du Trésor public, c'est-à-dire, en définitive, des contribuables. Dans cette attente, elle vous propose un amendement au titre IV tendant à réduire de 2 millions le crédit de 14.080.733 de F du chapitre 44-21 correspondant à la subvention consentie au C. N. I. P. E.

B. — LE CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION (C. R. E. D. O. C.)

Cet organisme dont les travaux font autorité, repose sur une organisation de six équipes de recherches et d'études. Ses travaux sont principalement orientés depuis un an et pour les années à venir sur la description et l'analyse des politiques sociales.

Le bilan de son activité récente (1970-1971) conduit à distinguer les recherches de caractère sectoriel et les études de synthèse.

a) *Au niveau des études sectorielles.*

Ses travaux ont essentiellement porté sur :

— *le secteur de l'économie médicale* : comptes économiques du secteur, évolution des prix des services médicaux, mécanismes et effets de la redistribution des revenus à travers les prestations sociales médicales, comparaisons internationales, besoins médicaux ;

— *le secteur du logement* : normes de peuplement et de confort, conditions de logement des agriculteurs, évolution des dépenses consacrées en France par les familles pour se loger ;

— *le secteur du commerce* : situation dans le domaine du textile, de la chaussure, de la vente par correspondance, impact des grandes surfaces sur le commerce de détail et des hypermarchés sur les grands magasins de province ;

— *le secteur de l'épargne* : le comportement des épargnants, le logement et son financement, les avoirs monétaires ; les autres activités sectorielles ont porté sur les loisirs, l'éducation, les consommateurs en dehors du domicile.

b) *Les études de synthèse* qui analysent le comportement d'ensemble d'une catégorie donnée de la population ont concerné : le mode de vie des familles nombreuses, les personnes âgées, l'effet des politiques tendant à réduire les inégalités de salaires, l'incidence des impôts indirects sur la consommation des diverses catégories sociales.

D'une façon générale, ces thèmes d'études et de recherches paraissent particulièrement bien choisis et répondent à des problèmes qui se posent souvent avec acuité. Il paraît souhaitable qu'ils inspirent les politiques concernant ces divers domaines.

Mais, dans ces deux cas et au-delà de la qualité des travaux du C. R. E. D. O. C., l'observation générale énoncée « in limine » prend encore plus de valeur car les erreurs commises montrent la nécessité urgente de la réorganisation, dans la forme et dans l'esprit, de la recherche économique et sociologique au niveau de l'Etat.

III. — LE BUDGET DE 1972 ET L'EXECUTION DU VI^e PLAN

On examinera ici deux aspects essentiels de l'exécution du Plan au niveau macro-économique :

- d'une part, l'évolution de la croissance et de ses facteurs ;
- d'autre part, l'équilibre des ressources et des emplois de la production intérieure brute.

Puis, on s'attachera spécialement à faire le point de l'exécution du VI^e Plan dans le domaine des équipements publics.

1° La croissance et ses facteurs.

En 1971, la croissance de la production intérieure brute devrait être de l'ordre de 5,6 %, soit légèrement inférieure au taux moyen de 5,9 % visé par le Plan. Les hypothèses pour 1972 (+ 5,2 %) font apparaître, en liaison avec la perspective d'un environnement international difficile, *un ralentissement de la croissance de la P. I. B. par rapport à 1971, et l'on estime déjà que ce taux ne sera pas atteint*. Si ce ralentissement était confirmé, la croissance moyenne de 1970-1972 marquerait par rapport à l'objectif du Plan un retard de l'ordre d'un demi-point (5,4 % par rapport à 5,9 %) et sans doute davantage.

L'examen de la contribution des différents facteurs de production montre que ce retard se répercuterait aussi dans une moindre progression de l'emploi : cette progression serait en moyenne de 1 % sur la période 1970-1972 alors que le Plan retient un taux de 1,5 %. La durée du travail et la productivité horaire évolueraient en revanche conformément aux prévisions.

Le taux d'investissement productif resterait, en volume, de l'ordre de ce qu'il était en 1970. La croissance de cet investissement resterait soutenue (6 % en moyenne pour les deux années), quoique légèrement inférieure au rythme moyen prévu pour la période 1970-1975. Après l'effort important d'investissement réalisé en 1969 et 1970, un certain ralentissement était attendu au début du VI^e Plan : son ampleur, telle qu'elle apparaît actuellement, est limitée et il ne devrait pas en résulter de conséquence importante

sur l'offre au cours de la période considérée. Cette hypothèse officielle peut paraître optimiste compte tenu des enquêtes les plus récentes auprès des chefs d'entreprise.

2° L'équilibre des ressources et des emplois de la P. I. B.

Le tableau ci-après présente, en volume, l'évolution des ressources et des emplois de la P. I. B. telle qu'elle ressort des prévisions faites par les budgets économiques pour 1971 et 1972. Le taux de croissance moyen pour les deux années (colonne 3) est rapproché des prévisions du Plan et de la projection qui lui a été associée (colonne 4).

La production et ses emplois.

(En volume.)

	ANNÉE DE BASE 1970 (en millions de francs 1970).	TAUX DE CROISSANCE EN VOLUME			
		1971	1972	Taux moyen 1972-1970.	Taux moyen de projection.
P. I. B.....	730.155	5,6	5,2	5,4	5,9
Importations	106.860	8,2	7,2	7,7	9,3
Total des ressource s et emplois..	837.015	5,8	5,5	5,6	6,4
Consommation	429.146	6,3	5,2	5,7	5,3
Dont :					
Ménages	(464.457)	(6,4)	(5,4)	(5,9)	(5,4)
Administration	(24.593)	(4,3)	(1,6)	(2,9)	3,3
I. F.	(3.096)	(6,3)	(4,8)	(5,5)	(6)
F. B. C. F. :	209.532	5,7	5,6	5,6	6,4
Dont :					
E. N. F.....	(139.422)	(5,5)	(5,8)	(5,6)	(6,6)
Ménages	(40.836)	(7)	(4,6)	(5,8)	(4,4)
Administration	(27.639)	(4,7)	(5,8)	(5,2)	(7,6)
I. F.	(1.635)	(8)	(3,8)	(5,9)	(6,5)
Variations de stocks....	25.494				
Exportations + S. U. S..	109.843	8,6	8	8,3	10
Autres regroupements :					
F. B. C. F. Productif..	126.155	6	6,1	6	6,8
Dont :					
Privé	99.150	7,6	6,4	7	4,6
Public	27.005	0	4,8	2,4	
F.B.C.F. Logement (1).	53.803	5,5	4,3	4,9	
F.B.C.F. Equipements publics (2)	31.374	8	8,4	8,2	9
Nombre d'équivalents lo- gement	475.000	492.000	508.000		565.000

Définitions (1) F. B. C. F. logement = logement des ménages et des E. N. F.

(2) F. B. C. F. équipements publics = F. B. C. F. des administrations et des télécommunications.

L'évolution en volume des emplois et des ressources de la P.I.B. semble s'écarter sensiblement en 1971 et 1972 des prévisions du Plan. Mais cette déformation tient à des raisons conjoncturelles et ne paraît pas, selon les experts gouvernementaux, de nature à remettre en question le style de croissance visé par le Plan.

Le retard pris par l'investissement total (5,6 % contre 6,4 %) résulte à la fois :

— du ralentissement de la croissance des investissements productifs après l'important effort accompli en 1969 et 1970 ;

— de la croissance trop modérée des dépenses d'investissements publics pour l'ensemble des deux années 1971 et 1972, la croissance des autorisations de programme en 1972 ne pouvant encore compenser l'effet, sur les crédits de paiement, de décisions antérieures.

En revanche, la progression de la formation brute de capital fixe (F.B.C.F.) dans le secteur du logement serait en moyenne, sur les deux années, légèrement supérieure (4,9 % contre 4,6 %) à celle qui est retenue par les projections.

Quant à la perspective d'une croissance de la consommation des ménages, un peu plus rapide qu'il n'était prévu en moyenne de 1970 à 1975, que laissent entrevoir les comptes pour 1971 et 1972, elle tient surtout à la faiblesse relative du niveau de départ de l'année de base 1970.

En ce qui concerne le commerce extérieur, nos exportations n'augmenteraient que de 8,1 % en 1972 alors que le Plan avait retenu un taux annuel de progression de 10,5 %. Cette prévision apparaît encore ambitieuse compte tenu du ralentissement économique chez nos partenaires et de la poussée de fièvre du protectionnisme américain qui risque de faire tâche d'huile et de freiner la vente de nos produits sur les marchés extérieurs.

On observera, en outre, que deux aspects importants et sans doute les plus préoccupants de l'évolution économique récente n'apparaissent pas à la lecture de ce tableau. Ils n'en doivent pas moins retenir notre attention.

Il s'agit, d'une part, de la poussée des *prix* qui augmentent depuis deux ans au rythme moyen de 6 % l'an alors que l'hypothèse du VI^e Plan était fondée sur la prévision d'un taux de croissance légèrement supérieur à 5 % en 1971 et d'un retour dès 1972 au taux de progression de 2,7 % par an. S'il est vrai que la croissance

à un taux sensiblement comparable des prix de nos partenaires a accompagné l'évolution française, il n'en demeure pas moins qu'un tel phénomène, s'il devait se prolonger en 1972, remettrait en cause les équilibres économiques sur lesquels était fondé le VI^e Plan.

Il s'agit, en second lieu, de *la situation de l'emploi* qui s'est aggravée ces derniers mois et fait apparaître une augmentation sensible du chômage. Compte tenu des réserves qu'appellent les statistiques de l'emploi et de la difficulté de les comparer avec celles de 1969, du fait de la meilleure implantation de l'Agence de l'emploi, on considère généralement que les demandes d'emploi non satisfaites représentent actuellement 1,8 % de la population active, au lieu de 1,1 % voici un an et demi. Le seuil d'alerte du VI^e Plan selon lequel le chômage ne devrait pas dépasser 1,5 % de la population active serait donc franchi et l'on compte sans doute, actuellement en France, 500.000 chômeurs.

Cette situation risque d'être aggravée par l'évolution économique du monde occidental caractérisée tant par la « stagflation » que par l'inadmissible prolongement de la crise monétaire internationale et le retour aux protectionnismes.

On est dès lors conduit à se demander si les options les plus fondamentales du VI^e Plan et le type de croissance proposée ne risquent pas d'être remis en cause. Il appartient alors au Gouvernement de devancer la date initialement prévue de *revision du VI^e Plan à mi-parcours*.

L'érosion monétaire accélérée, la situation économique et sociale et la situation internationale en font une impérieuse obligation.

3° Les équipements publics.

Le budget d'équipement constitue pour l'Etat l'un des instruments privilégiés de l'exécution du Plan. Il permet d'ores et déjà d'apprécier ce que pourrait être le degré d'exécution du Plan en matière d'équipements publics à la fin de 1972.

A cet effet le tableau ci-après présente dans les deux premières colonnes un rappel des dotations prévues par le VI^e Plan par fonctions. Les trois colonnes suivantes donnent le montant des autorisations de programme correspondantes pour les années 1971 et 1972 et leur taux de progression. Les deux dernières colonnes fournissent les résultats du calcul de pourcentage de réalisation pour les deux années cumulées.

Equipements publics : Exécution du VI^e Plan en autorisations de programme.

(En millions de francs.)

FONCTIONS	DOTATIONS prévues pour le VI ^e Plan en francs 1970.		1971	1972	TAUX DE PROGRESSION		DOTATIONS cumulées 1971 + 1972.	POURCENTAGE de réalisation du Plan en 1972 en francs 1970.	
	Hypothèse 9 % FBCF équip. publ.	Hypothèse basse.			1972-1971.			Hypothèse 9 % FBCF équip. publ.	Hypothèse basse.
					(Francs constants.)	(Francs courants.)			
Education et formation.	19.150	18.800	3.401,2	3.836,8	108,4	112,8	7.238	36	36,5
Action sociale.....	1.800	1.600	171,6	217,5	121,8	126,7	389,1	20,5	23
Santé	3.600	3.100	441	567,4	123,7	128,7	1.008,5	26,5	31
Activités sportives et socio-éducatives	2.500	2.250	328,8	415,9	121,6	126,5	744,7	28	31,5
Affaires culturelles.....	2.000	1.700	225,7	306,8	130,7	135,9	532,5	25	29,5
Développement urbain..	19.050	17.850	2.895,8	3.302,9	109,7	114,1	6.198,7	31	33
Développement rural...	9.800	9.300	1.608,2	1.852,5	110,8	115,2	3.460,7	33,5	35,5
Transports	15.250	14.300	2.007,5	2.650,6	127	132	4.658,1	29	31
Recherche	21.400	19.500	3.320	3.848	111,4	115,9	7.168	32	35
D. O. M.....	2.900	2.700	352,4	454,8	124,1	129,1	807,2	26,5	28,5
T. O. M.....	920	850	109,7	147,9	129,6	134,8	257,6	26,5	28,5
Part « environnement » non ventilée (1).....	»	»	25	64,9	»	»	89,9	»	»
Télécommunications	28.400	27.300	3.620	4.640	128,2	128,2	8.260	29	30,5
Poste	2.800	2.500	308	450	140,5	146,1	758	25,5	28,5
Total général.	129.570	121.750	18.814,9	22.756,1	117,3	121	41.571	31	32,5

(1) Parmi les crédits programmés en 1972 du Ministère de l'Environnement, ont été inclus : 3,6 millions de francs dans la fonction « Affaires culturelles » pour l'aménagement et la mise en valeur des espaces protégés, à comparer à un montant de 0,4 million de francs en 1971 ; 31,5 millions de francs dans la fonction « Développement rural » pour les équipements se rapportant à la pêche et à la chasse et aux parcs nationaux et régionaux, à comparer à un montant de 11,75 millions de francs en 1971. Le reste, à savoir, 64,9 millions de francs (en francs 1972) n'a pu faire l'objet de prévisions de ventilation. En 1971, un montant de 25 millions de francs (en francs 1971) inscrit désormais au budget de l'Environnement a subi un traitement identique.

Comme cela a été maintes fois souligné, l'une des caractéristiques du projet de loi de finances pour 1972 réside dans la progression sensible des autorisations de programmes en matière d'équipements publics. Par rapport à 1971, celles-ci passent de 18,8 à 22,7 milliards de francs, soit une progression de 21 % en francs courants et de 17,3 % en francs constants qui seuls traduisent le taux réel de croissance en volume.

Cependant, compte tenu des retards pris en 1971, le degré de réalisation du VI^e Plan à la fin de 1972 ne représentera que 31 % de l'hypothèse haute et 32,5 % de l'hypothèse basse. Par fonctions, les secteurs bénéficiant des plus forts pourcentages de réalisation sont l'éducation et la formation professionnelle (36 %), le développement rural (33,5 %), la recherche (32 %), le développement urbain (31 %). Par contre le secteur de l'action sociale ne connaît qu'un taux de réalisation de 20,5 %, le plus faible de tous, et il est à craindre qu'un tel retard ne soit difficile à résorber dans les trois dernières années du VI^e Plan, d'autant que le retard résiduel, si important et si grave du V^e Plan pèse lourdement et aggrave les distorsions considérables qui subsistent.

Si dans l'ensemble l'effort de rattrapage réalisé en 1972 est réel, il faut observer que la moyenne 1971-1972 n'introduit pas moins encore un certain retard par rapport aux prévisions qui peut s'expliquer par le fait que la réalisation du VI^e Plan implique d'une année à l'autre un rythme d'accélération de l'accroissement des autorisations de programmes. Ceci signifie que la masse des crédits budgétaires d'équipement de 1972 devra encore être accrue au cours des prochaines années si le Gouvernement veut s'attacher au respect des objectifs du Plan dans les secteurs programmés.

Mais la répartition faite par le VI^e Plan des enveloppes nationales entre les diverses fonctions n'est qu'une étape des travaux du Plan. Elle doit aussi s'accompagner d'une répartition des enveloppes entre les régions. Ceci nous conduit à faire le point des travaux de régionalisation du VI^e Plan.

IV. — LA REGIONALISATION DU VI^e PLAN

Avec le vote du VI^e Plan par le Parlement, la préparation du Plan en tant qu'acte politique et tentative de rationalisation du développement économique a franchi une première et importante étape qui devrait s'achever à la fin de l'année par la régionalisation des programmes définis et la répartition entre les différentes régions des enveloppes budgétaires en matière d'équipement notamment.

En fait, on peut distinguer trois phases dans la procédure assez longue de régionalisation qui a commencé en même temps que les travaux nationaux de préparation du VI^e Plan, c'est-à-dire en mars 1968 et qui doit, en principe s'achever en décembre 1971.

1° *La première phase, dite phase exploratoire, a conduit chaque région à élaborer durant l'année 1969, à la demande du Commissariat général du Plan un rapport d'orientation générale qui dégageait :*

— d'une part, les grandes orientations souhaitables du développement régional ainsi que les grandes options d'aménagement du territoire à long terme (1985) ;

— d'autre part, les prévisions de croissance à moyen terme (1971-1975) dans les différents secteurs d'activité.

Ce rapport élaboré par le Préfet de région a été discuté au C. O. D. E. R. et amendé à la suite de cette consultation sur laquelle d'ailleurs bien des réserves peuvent être formulées.

Ces rapports d'orientation générale ont fait l'objet, en novembre 1969, d'une synthèse à la fois par région et par problème qui a permis de faire connaître les principales lignes de force — malheureusement non suivies d'effet — du développement régional et les principales préoccupations des responsables régionaux qui ont été soulignées dès la phase préparatoire du VI^e Plan :

— objectifs prioritaires de l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse de l'industrialisation de l'Ouest, de la conversion des acti-

vités du Nord et de l'Est, de la mise en valeur de l'axe Mer du Nord—Méditerranée ou de l'impératif d'application du schéma directeur de la région parisienne ;

— choix des axes de développement et des pôles de croissance intra-régionaux, ces choix étant généralement guidés par le souci de trouver un équilibre satisfaisant entre la croissance urbaine et la conversion et l'aménagement du monde rural et faisant apparaître la nécessité de compenser la politique prioritaire du V^e Plan en faveur des métropoles d'équilibre par une mise en valeur systématique des villes moyennes ;

— premières esquisses de stratégie régionale de développement requérant un effort prioritaire d'équipement dans le domaine des transports, des télécommunications, de la recherche et de la formation professionnelle.

Les rapports d'orientation régionale ont en partie inspiré le rapport d'orientation de la Commission nationale d'aménagement du territoire.

2° *La seconde phase, dite phase préparatoire*, qui s'est déroulée de juin à décembre 1970 a conduit chaque région à préparer son « *esquisse de programmation* » du VI^e Plan sur la base des travaux des directions régionales des différents ministères et des groupes de travail des C. O. D. E. R.

Le champ de consultation régionale était étendu à l'ensemble des programmes d'équipements collectifs. En étaient exclus le logement, la recherche et les P. T. T. qui devaient faire l'objet d'une consultation ultérieure.

L'encadrement financier des travaux régionaux était précisé par deux enveloppes provisoires de crédits correspondant aux deux hypothèses de travail découlant des options du VI^e Plan (Hypothèses régionales du 4 août 1970).

La mise au point des esquisses régionales a consisté sinon pour les régions, du moins pour l'Administration et elle seule, à répartir ces enveloppes entre les différents secteurs ce qui faisait apparaître :

— leurs priorités d'équipement ;

— les masses de crédits qu'elles désiraient voir affectées à chaque secteur concerné ;

— l'importance relative, à l'intérieur de chaque secteur de programmation des équipements de catégorie I, c'est-à-dire relevant du niveau national, de catégorie II relevant du niveau régional, de catégorie III relevant du niveau départemental.

Les travaux de synthèse concernant les esquisses régionales ont été menés par le Service régional et urbain du Commissariat général du Plan et ont été confrontés aux travaux des Commissions nationales d'équipement collectif. *Cette comparaison « par fonction » des hypothèses régionales et des prévisions nationales a fait apparaître que les régions accordaient une attention prioritaire au développement urbain, aux équipements de transport et de santé. Ce choix fait en faveur du développement urbain semble avoir guidé les arbitrages gouvernementaux qui par contre, ont tenu un bien moindre compte des besoins régionaux de transports et de santé.*

3° *La troisième phase, dite phase de programmation qui s'étend de juillet à décembre 1971, correspond à l'élaboration des Programmes régionaux de développement et d'équipement (P. R. D. E.).*

En juillet 1971, le Ministre délégué du Plan a notifié aux Préfets de régions de nouvelles hypothèses financières pour l'élaboration des P. R. D. E. qui tiennent compte de l'évaluation définitive des programmes d'équipements publics, tels qu'ils ont été inscrits dans le VI^e Plan approuvé par le Parlement.

L'hypothèse A est cohérente avec l'hypothèse nationale d'une progression de 9 % par an, en volume de la F. B. C. F. de l'ensemble des équipements publics et avec l'enveloppe quinquennale d'autorisations de programme correspondante.

L'hypothèse B est calculée à partir de l'enveloppe quinquennale d'autorisations de programme correspondant à une progression de 8 % par an, en volume, de la F. B. C. F. des équipements publics.

**Encadrement financier des programmes régionaux de développement
et d'équipement (P. R. D. E.).**

(Enveloppes définitives notifiées le 29 juillet 1971.)

(En millions de francs.)

RÉGIONS	AUTORISATIONS de programme.	
	Hypothèse B.	Hypothèse A.
Bassin parisien :		
Région parisienne	13.970	15.050
Champagne	1.020	1.110
Picardie	1.370	1.480
Haute-Normandie	1.440	1.560
Centre	1.730	1.875
Basse-Normandie	1.160	1.260
Bourgogne	1.240	1.340
Nord	3.310	3.660
Est :		
Lorraine	2.020	2.275
Alsace	1.380	1.520
Franche-Comté	825	920
Ouest :		
Pays de la Loire.....	2.455	2.700
Bretagne	2.170	2.380
Poitou-Charentes	1.370	1.485
Aquitaine	2.170	2.390
Midi-Pyrénées	2.000	2.180
Limousin	685	745
Sud-Ouest :		
Rhône-Alpes	4.380	4.760
Auvergne	1.155	1.260
Languedoc	1.410	1.525
Provence-Côte d'Azur	3.275	3.540
Corse	255	275
France entière	50.790	55.290

La mise au point des P. R. D. E. a lieu depuis septembre et doit se terminer en décembre 1971, après présentation aux Conseils généraux et aux C. O. D. E. R. Il appartient aux régions de faire une ventilation de leur nouvelle enveloppe, mais en connaissant cette fois, d'une part, les grands projets retenus au niveau national et les équipements de catégorie I prévus par les ministères concernés dans leur région, d'autre part, les masses approximatives de

crédits de catégories II et III qu'elles doivent inscrire dans leurs P. R. D. E., si l'on veut que les propositions régionales soient cohérentes avec les prévisions nationales. *Ce point donne lieu, actuellement, semble-t-il, à de difficiles confrontations régions-ministères. La plupart des régions estiment, en effet, que les propositions ministérielles sont insuffisantes dans le domaine des transports et très insuffisantes en matière de santé. Par contre, les prévisions nationales dans certains secteurs (formation professionnelle, action sociale, action culturelle) semblent généralement trop élevées aux autorités régionales, ou plus exactement, peut-on dire, aux responsables locaux des administrations.*

Compte tenu de l'état d'avancement de la préparation des programmes régionaux de développement et d'équipement, on peut penser, en définitive, que ces programmes ne pourront servir de base de référence pour la régionalisation qu'à compter du budget de 1973. Ce sont les esquisses régionales qui auront servi de base pour la régionalisation des deux premiers budgets du VI^e Plan.

*
* *

En conclusion, et sous réserve des critiques formulées à l'encontre des études confiées à des organismes parapublics et privés dont l'organisation doit être complètement revue, ainsi que d'une régionalisation qui, au stade actuel, paraît cumuler les défauts de la centralisation précédente et de l'omnipotence de l'administration départementale, la gestion du Commissariat au Plan mérite considération.

Les 40 % de budget qui nous sont soumis et qui sont de sa seule autorité n'appellent pratiquement pas de critiques mais, au contraire, la qualité et le travail des fonctionnaires du Commissariat général au Plan sont dignes d'éloges, tout comme la sagesse, si rare qu'elle doit être répétée, qui, dans l'esprit de Jean Monnet, l'a conduit à éviter l'augmentation des effectifs.

Cela posé, son rôle est celui que lui donne le Gouvernement et tant les options que l'application du Plan échappent à son autorité et relèvent de la politique générale du Gouvernement, l'importance des enveloppes comme les retards d'exécution.

De ce fait, l'instrument de qualité qu'est le Commissariat général du Plan, dépourvu des moyens d'études et d'information

dispersés dans les Ministères et surtout mal gérés, assure du mieux qu'il peut une mission réduite du fait politique, et cela quel que soit le système économique.

Et ce n'est pas être désabusé que de constater que si le Plan est toujours une « ardente obligation » pour la rue de Martignac, il l'est, hélas, de moins en moins, semble-t-il, pour le Gouvernement.

*
* * *

Sous le bénéfice de ces observations, et sous réserve de l'amendement qu'elle a adopté, la Commission des Affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1972, voté par l'Assemblée Nationale, concernant le budget du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Article 15.

ETAT B

TITRE IV. — Services du Premier Ministre.

Section VI. — Commissariat général du Plan d'équipement..... + 243.000 F.

Amendement : Réduire le montant des crédits de 2 millions de francs et, en conséquence, ramener le chiffre des « Mesures nouvelles » à : — 1.757.000 F.

ANNEXE

LES INDICATEURS ASSOCIES AU VI^e PLAN (1)

Afin de suivre l'exécution du V^e Plan, des indicateurs, dits « clignotants » avaient été définis. Cependant, à la lumière de l'expérience, ils n'ont pas été jugés comme pleinement satisfaisants dans la mesure où ils risquaient de dénaturer aux yeux du public leur véritable rôle. D'indicateurs à moyen terme associés à des seuils dont le dépassement devait entraîner soit la mise en œuvre de mesures correctives, soit le changement d'objectifs du Plan, ils en étaient venus à être considérés comme des indicateurs conjoncturels dont le lien avec l'exécution du Plan avait été perdu de vue.

.....

Tenant compte des enseignements de cette première expérience, le nouveau système d'indicateurs mis en place pour la période 1971-1975 présente une conception plus claire de la signification des indicateurs et fournit une information plus riche sur les conditions d'exécution du Plan.

Un premier effort de clarification est représenté par la distinction introduite entre objectifs du Plan, hypothèses d'environnement international et conditions de réalisation du VI^e Plan.

— *Les indicateurs d'objectifs* permettent d'apprécier comment les variations conjoncturelles affectent la réalisation des principaux objectifs macro-économiques du Plan concernant la croissance, l'emploi, l'équilibre extérieur et l'évolution des prix et de faire apparaître les évolutions qui risquent d'aboutir à des situations difficilement compatibles avec le respect de ces objectifs.

— *Les indicateurs d'environnement international* doivent permettre d'apprécier les inflexions des rythmes de croissance et du mouvement des prix de l'économie mondiale par rapport aux hypothèses retenues dans les projections associées au Plan.

— *Les indicateurs relatifs aux performances de l'industrie française* ont pour but de permettre d'apprécier dans quelle mesure est satisfaite la condition centrale de réalisation du VI^e Plan, la compétitivité de l'industrie française, mesurée par ses résultats sur le plan du commerce extérieur, et de suivre certains des facteurs qui peuvent déterminer cette compétitivité. En outre, ces indicateurs sont des éléments d'explication de l'évolution des indicateurs d'objectifs.

L'abandon des seuils et du mécanisme d'allumage pour les indicateurs d'objectifs répond également à un souci de clarification dans la mesure où, après l'expérience du VI^e Plan, il est apparu difficile de déterminer l'ampleur des fluctuations compatibles ou incompatibles avec l'exécution du Plan.

La présence d'une référence : l'objectif moyen du Plan pour 1971-1975 permettra de rapprocher en permanence le cheminement réel du cheminement moyen implicite du Plan.

(1) Extrait de la publication de P. I. N. S. E. E. « Economie et statistique », n° 26, 1971.

Cet abandon est justifié également par le fait que les indicateurs du VI^e Plan n'ont plus pour rôle d'engager par leur seul fonctionnement un processus de révision de la politique économique et de réexamen du Plan : une procédure de réexamen à mi-parcours des objectifs et de la politique du VI^e Plan est en effet explicitement prévue par le rapport du Plan.

La présentation de tous les indicateurs vise à dépasser le débat entre évolution conjoncturelle et évolution de caractère structurel en permettant une comparaison directe, par la simple lecture d'un graphique entre les résultats enregistrés au fur et à mesure de l'exécution du VI^e Plan et de la tendance longue telle qu'elle ressort des séries des 10 ou 15 années antérieures.

Le VI^e Plan est en effet construit sur un certain nombre d'hypothèses de modifications des comportements des entreprises industrielles par rapport au passé. Sur ces différents points, la lecture des indicateurs devrait permettre de voir si les inflexions souhaitées par rapport aux tendances longues du passé se réalisent au cours du VI^e Plan.